

Construction de deux logements au 2 square Monticelli :

La SCCV Monticelli est propriétaire d'un terrain situé au 2 square Monticelli à Marseille 8^{ème}. Le terrain bordé à l'Ouest par la rue César Franck et à l'Est par la rue Frédéric Mistral est occupé par une demeure remarquable d'un style évoquant un petit palais Italien orienté sur le square Monticelli.

La foncière immobilière Bordelaise souhaite réaliser un projet global sur cette parcelle d'environ 2306 m² comprenant la construction de deux logements en partie arrière sur la limite Nord, la réhabilitation de la demeure à l'identique et la reprise des aménagements extérieurs.

Une partie de ces travaux seront exécutés en vue d'installer dans la demeure le siège régional de la financière immobilière Bordelaise.

Le permis de construire porte sur la construction deux logements haut de gamme d'environ 330 m² avec piscine sur le lot B caractérisé dans le permis d'aménager.

Le terrain d'une surface de 1589m², est actuellement occupé par une piscine, des annexes et un garage qui ont fait l'objet d'un permis de démolir.

Sur l'ensemble du terrain sont implantés 8 arbres de hautes tiges. Le terrain est en légère déclivité entre la rue César Franck et la rue Frédérique Mistral.

Les clôtures sur rue sont caractéristiques du secteur du square Monticelli avec un soubassement en pierre hexagonale surélevé d'une grille barreaudée en serrurerie.

Dans le cadre du projet 5 arbres seront abattus et remplacés par des sujets en quantité et qualité équivalentes (essence et développement à terme).

L'esquisse proposée s'intègre dans le contexte paysager de la parcelle et renforce le caractère végétal par de nouvelles plantations en limite parcellaire et à droite de la demeure existante.

Chaque rez-de-chaussée se prolonge par une terrasse extérieure pour aboutir sur une piscine. Pour intégrer la déclivité du terrain de petites restanques végétalisées s'écartent progressivement de la façade sud.

La construction en R+2 s'implante à l'arrière de la demeure entre les rues César Franck et Frédéric Mistral pour ne pas compromettre la composition de la façade bâtie sur le square.

La façade minimale et horizontale crée un fond de scène à la demeure, le registre d'ouverture sera plus intime et sculptural sur les rues et classique sur le jardin. Le rez-de-chaussée largement vitré et légèrement en retrait donne une assise lumineuse et flottante au bâtiment.

Les deux niveaux d'étage se décalent ponctuellement pour créer des terrasses et pour renforcer l'horizontalité. Ces décalages sur rue renforcent l'intégration du bâtiment dans le voisinage.

La végétalisation de la toiture participera au caractère végétal de la parcelle et permettra de créer un complexe pour limiter la surchauffe du dernier niveau. La toiture sera composée d'une épaisseur d'isolant incompressible recouverte d'une chape souple d'étanchéité; Le complexe de végétalisation se composera d'une couche drainante de granulats minéraux recouvert par une épaisseur de substrat de 15cm. La toiture sera équipée d'un système d'arrosage automatisé.

L'entrée des véhicules est prévue en sous-sol pour les deux logements et se fera depuis la rue Frédéric Mistral. Un accès ponctuel est prévu depuis la rue Cesar Franck. L'accès au logement sur la façade nord est individualisé depuis le parking souterrain. Décompte des stationnements:

_ 6 places véhicules dont 2 extérieures

_ 2 places pour 2 roues

_ 16 m² comprenant 2 locaux vélos au sous-sol



La composition des façades est marquée par de grandes ouvertures horizontales sur les faces latérales. L'ensemble des menuiseries seront en aluminium de teinte sombre encadrées par un bandeau aluminium de teinte champagne reflétant le végétal avoisinant. Ces menuiseries seront équipées de store à lame d'une teinte identique au bandeau pour permettre la fermeture et se protéger des apports solaires.

Les façades sur rue seront dotées de panneaux métalliques perforés coulissants créant des loggias protégées des vis-à-vis et filtrant la lumière du soir et du matin.

La matérialité des façades reprendra les teintes pierres avoisinantes avec un camaïeu de briques dans des tons beiges. Cette texture de brique se réfère aux villas voisines utilisant cette matière pour créer des motifs ou amener de la richesse à leur façade.

Le rez-de-chaussée sera largement vitré sur les terrasses avec des châssis coulissant aluminium. Les parties pleines seront traitées en béton matricé lasuré dans des teintes gris beige avec un motif linéaire horizontal à l'équivalent des soubassements en pierre que l'on peut retrouver dans les demeures du voisinage.

Aménagements extérieurs :

Sur la rue César Franck :

- Création d'une entrée charretière au droit de la pile existante.
- Démolition partielle du muret de clôture au niveau de l'accès prévu (entrée véhicule et accès piéton).
- Retournement de la couverture du muret en pierre au droit de l'entrée prévue.
- Pose d'un portail métallique ouvrant à deux vantaux.
- Pose d'un portillon métallique ouvrant à un seul vantail.
- Rejet des eaux pluviales avec débit de fuite plafonné à 5 L/s.

Sur l'avenue Frédéric Mistral :

- Création d'une entrée charretière au droit de la pile existante.
- Démolition partielle du muret de clôture au niveau des accès prévus (entrée véhicule et accès piéton).
- Retournement de la couverture du muret en pierre au droit des entrées prévues.
- Pose d'un portail métallique ouvrant à deux vantaux.
- Pose d'un portillon métallique ouvrant à un seul vantail.
- Raccordement aux réseaux des eaux usées et vannes.
- Raccordement aux réseaux électriques et gaz.
- Les coffrets de réseaux nécessitant un accès extérieur seront installés dans le muret de clôture en pierre à joints hexagonaux. Ils seront situés entre le portillon d'accès piéton et le portail véhicules, et seront habillés d'une tôle acier.

L'ensemble des clôtures seront habillées à l'intérieur de la parcelle d'une tôle métallique pleine de teinte foncée. Les portails et portillons d'accès respecteront au mieux les dessins des clôtures existantes, ils seront composés d'une partie basse métallique pleine et d'une partie haute en grille métallique reprenant l'aspect de la clôture existante.

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

NOTICE DE PRESENTATION

Ech :

-

M

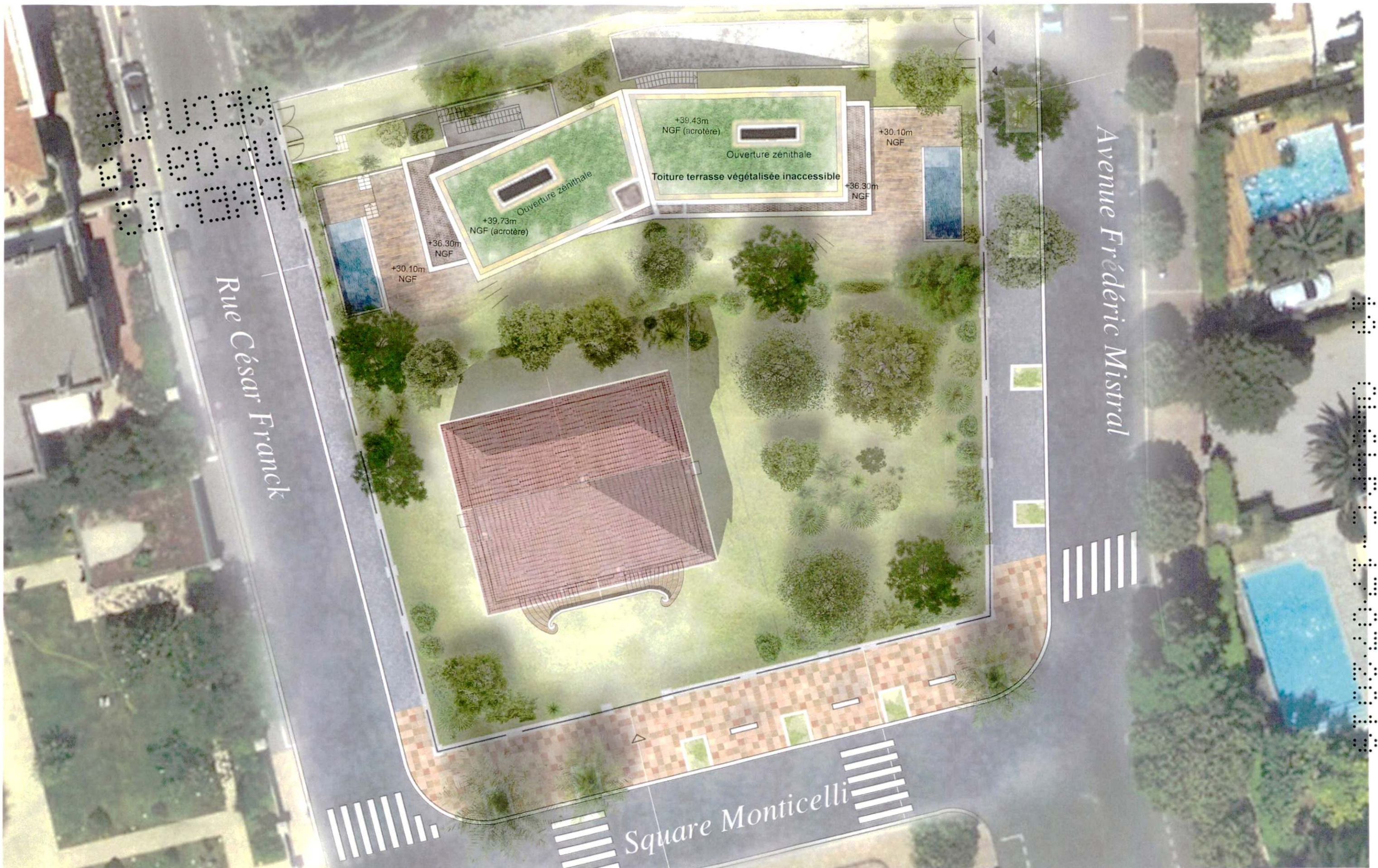
O

N

Date :

JUIL 2019

PCMI-4



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

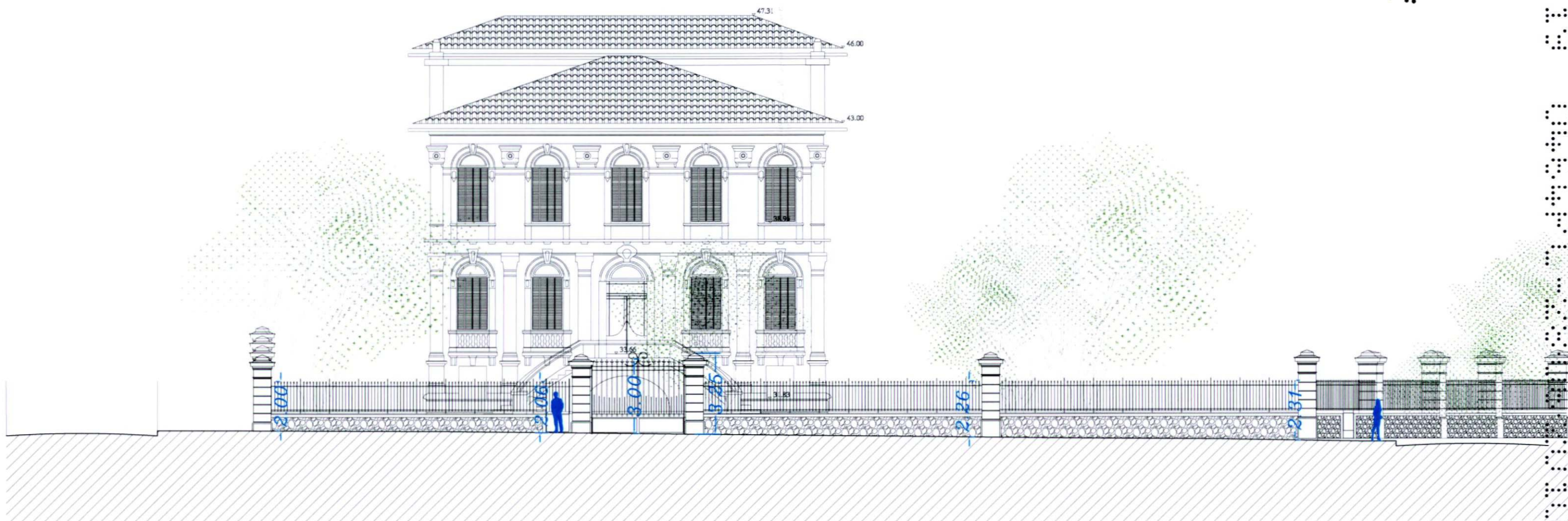
MAITRE D'OUVRAGE
 SCCV Monticelli
 2 Cours de l'intendance
 33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
 ARCHITECTES
 10 rue rigord 13007 Marseille
 contact@daragon-gautier.fr

PCMI-5

PLAN DE TOITURES						Ech :	1 : 250
M	O	N				Date :	JUIL 2019

PCMI-5
 1500
 1500
 1500



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
 SCCV Monticelli
 2 Cours de l'intendance
 33 000 Bordeaux

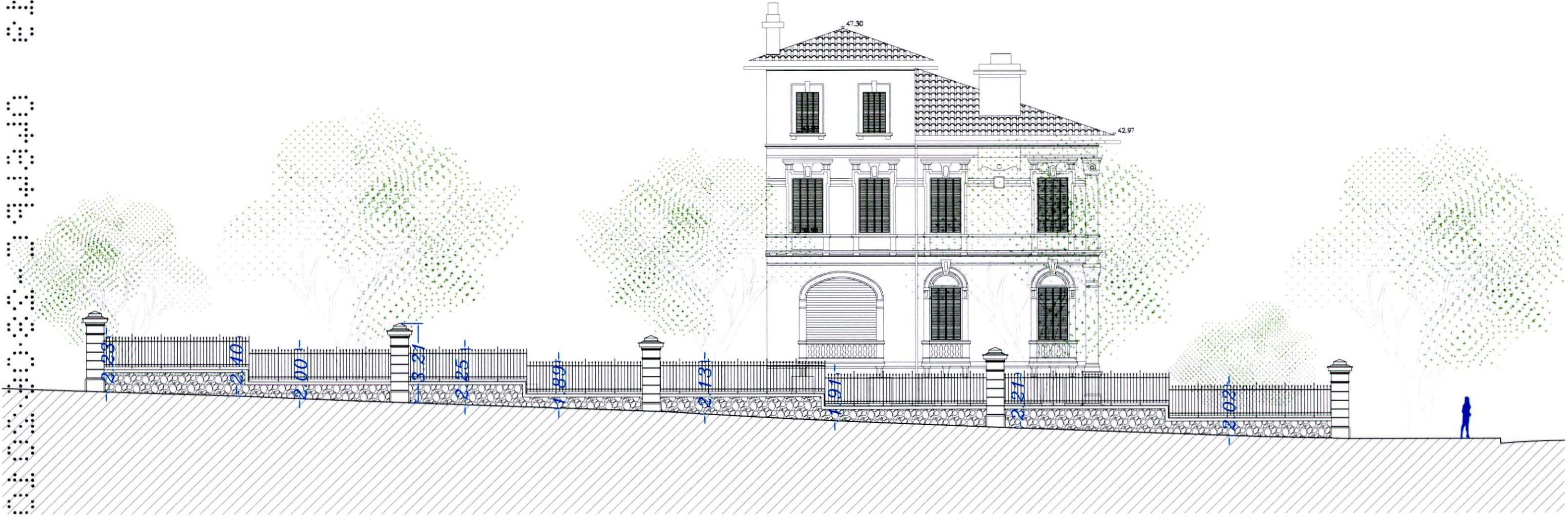
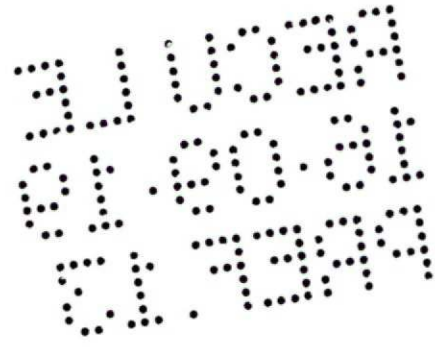
DARAGON-GAUTIER
 ARCHITECTES
 10 rue rigord 13007 Marseille
 contact@daragon-gautier.fr

ÉLÉVATION SUR LE SQUARE MONTICELLI - ETAT DES LIEUX

PCMI-5

Échelle : 1 : 200
 Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
 Date : JUN 2019

M	O	N							
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

ÉLÉVATION SUR RUE CÉSAR FRANCK - ETAT DES LIEUX

M O N

PCMI-5

Ech : 1 : 200

Date : JUIN 2019



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
 SCCV Monticelli
 2 Cours de l'intendance
 33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
 ARCHITECTES
 10 rue rigord 13007 Marseille
 contact@daragon-gautier.fr

ELÉVATION NORD DÉTAILLÉE							Ech :	1 : 100
M	O	N					Date :	JUIN 2019

PCMI-5

RECULE
16.09.19
PREF.13



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue Rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

ELEVATION DÉTAILLÉE SUR LE SQUARE MONTICELLI

M O N

au pour être annexé à l'arrêté
municipal
PCMI-5

Ech : 1 : 100

Date : JUIN 2019

31 1034
 01 00 81
 11 7374



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
 SCCV Monticelli
 2 Cours de l'intendance
 33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
 ARCHITECTES
 10 rue rigord 13007 Marseille
 contact@daragon-gautier.fr

ELÉVATION DÉTAILLÉE SUR LA RUE CÉSAR FRANCK

M O N

Ech :

1 : 100

Date :

JUIN 2019

PCMI-5

RECULE
16.09.19
PRÉF.13

5

330

330

330



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

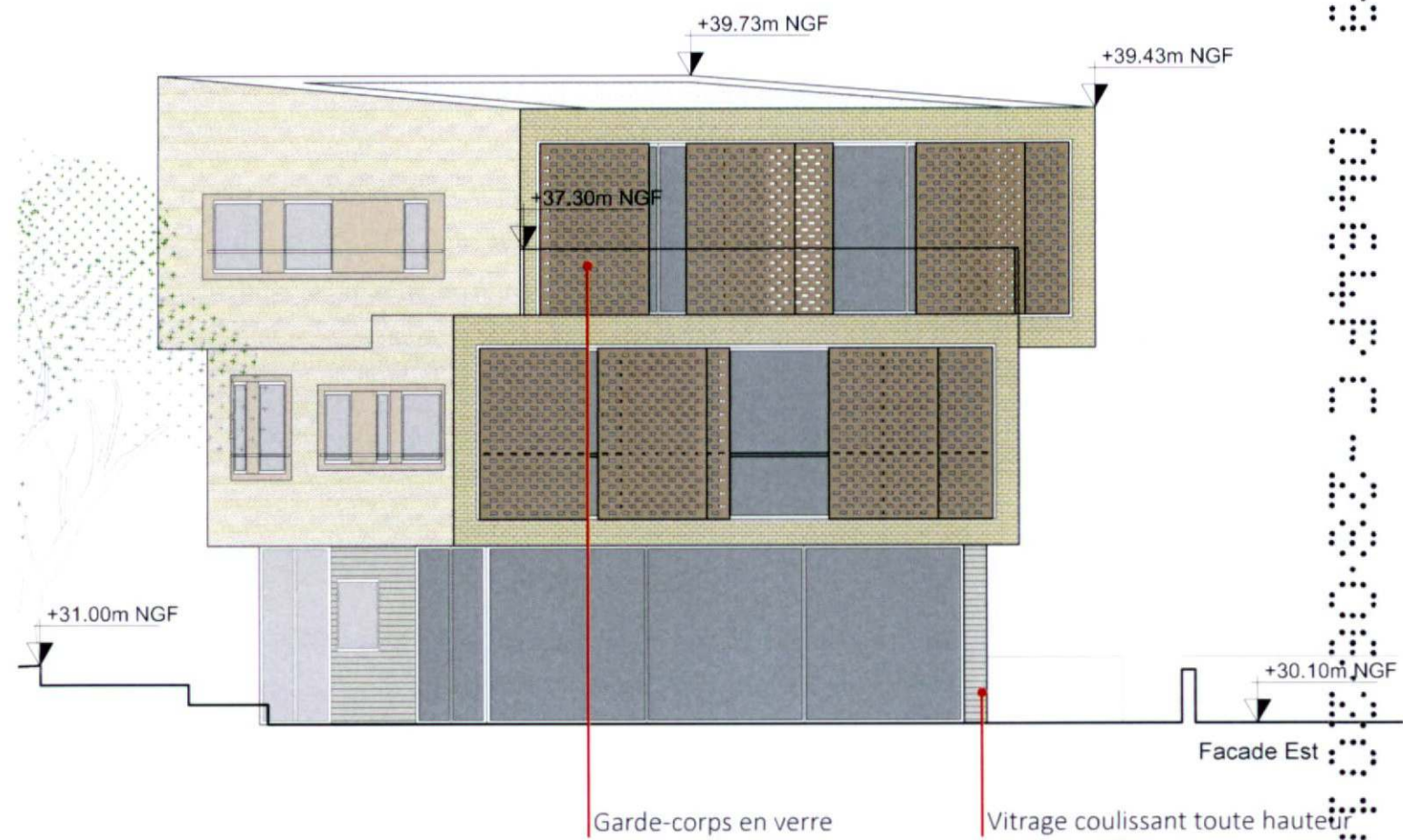
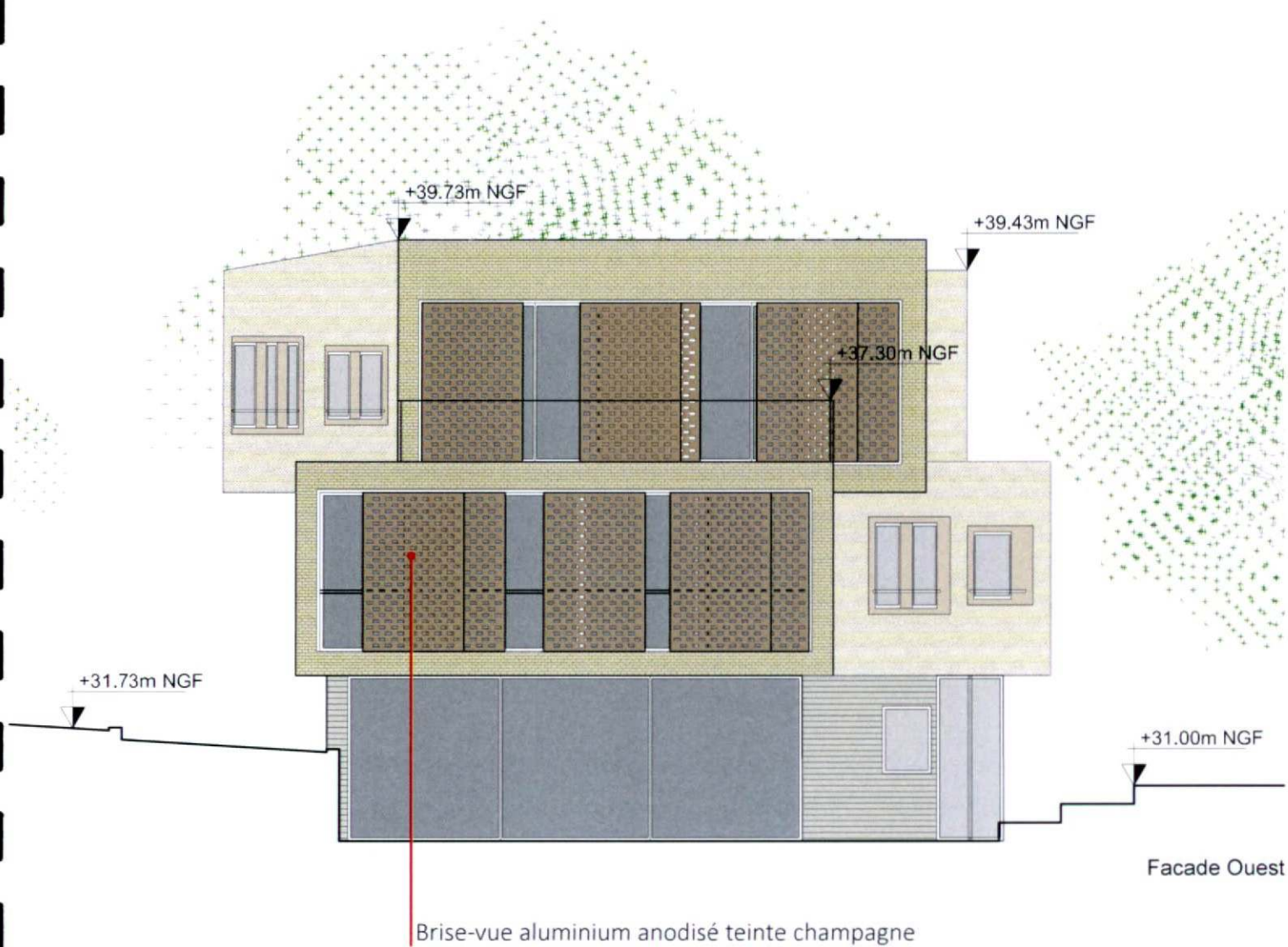
ELÉVATION DÉTAILLÉE SUR L'AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL

M O N

PCMI-5

Ech :
Vu pour être annexé à l'arrêt
municipal
Date : JUN 2019

RECULE
16.09.19
PREP.13



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

FACADE LATÉREALES EST ET OUEST

M O N

Ech : 1 : 100
Date: JUN 2019

PCMI-5

Vu pour être annexé à l'avis municipal

3 1 0 3 4
 2 1 0 0 2 1
 7 5 9 4



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
 SCCV Monticelli
 2 Cours de l'intendance
 33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
 ARCHITECTES
 10 rue rigord 13007 Marseille
 contact@daragon-gautier.fr

PCMI-6

INSERTION DU PROJET							Ech :	-
M	O	N					Date :	JUIN 2019

DEPLIÉ
15000
2019



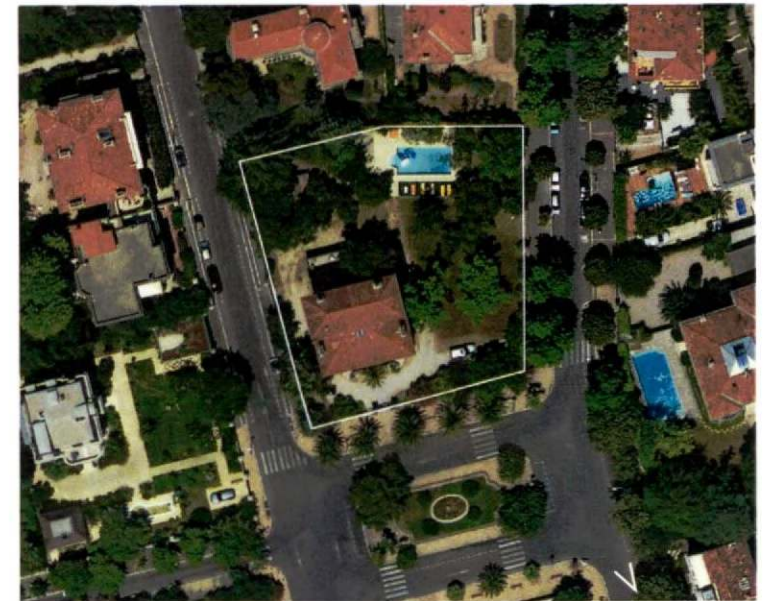
PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

INSERTION DU PROJET										PCMI-6 <i>Et pour être annexé à l'avis municipal</i>	
M	O	N								Date :	JUIN 2019

3 1 1 3 1
 0 1 0 1 1
 0 1 0 1 1



PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
 SCCV Monticelli
 2 Cours de l'intendance
 33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
 ARCHITECTES
 10 rue rigord 13007 Marseille
 contact@daragon-gautier.fr

PCMI-7

PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE								Ech :	-
M	O	N						Date :	JUIN 2019



RECULE
16.09.19
PREF.13



0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

PHOTOGRAPHIE DE L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

Ech :
Date : *Vu pour être annexé à l'arrêté municipal*
JUN 2019

M O N

PCMI-8

Certificat de surface constructible :

Je soussigné, Mr CHAYON représentant de la personne morale SCCV Monticelli atteste que la surface de plancher constructible sur le lot B d'une superficie de 1589 m2 appartenant à la parcelle 843-A n°35 située au 2 square Monticelli 13008 - Marseille est de 750 m².

Fait à marseille, le

26.06.19

Chayon

Certificat d'achèvement des équipements des lots :

Le permis d'aménager pour la création du lot B d'une superficie de 1589 m2 appartenant à la parcelle 843-A n°35 située au 2 square Monticelli 13008 Marseille ne comporte aucuns travaux sachant que le lot est accessible directement de part et d'autre par des voiries publiques. Les raccordements aux réseaux et les créations d'entrée charretière feront partie de la demande de permis de construire.

Fait à marseille, le

26.06.19

Chayon

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

PCMI-9-10

CERTIFICAT DE SURFACE CONSTRUCTIBLE

Ech : -

M O N

Date : JUIN 2019

Je soussigné : M. LARGER

représentant de la société SCI Monticelli

Située à :
MARSEILLE
13007
FRANCE

Adresse	2 cours de l'intendance		
Code postal	33000	Localité	Bordeaux

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction de 2 logements sur Marseille

Située à :

Adresse	2 Square Monticelli		
Code postal	13008	Localité	Marseille

Référence(s) cadastrale(s) : Section 843 A Parcelle 35

Coordonnées du maître d'œuvre (optionnel) : Daragon - Gautier Architectes

Adresse	10 rue Rigord		
Code postal	13007	Localité	Marseille

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m²)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m², de la réalisation de l'étude de faisabilité
 (uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
 www.ecologie.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHESION
 DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
 AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 www.cohesion-territoires.gouv.fr

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE SCCV Monticelli 2 Cours de l'intendance 33 000 Bordeaux	DARAGON-GAUTIER ARCHITECTES 10 rue rigord 13007 Marseille contact@daragon-gautier.fr
---	---

PCMI-14-1

FORMULAIRE DE RÉGLEMENTATION THERMIQUE								Ech. <small>pour être annexé à l'arrêté municipal</small>	
M	O	N						Date :	JUN 2019

Bâtiment

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S _{RT}) en m ²	726.60
Valeur de la surface habitable (S _{HAB}) en m ² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)	631.90
Valeur de la S _{RT} en m ² du bâtiment existant (dans le cas des extensions ou surélévation)	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	27.30	Bbio _{max} :	32.00
Bbio ≤ Bbio _{max} :		OUI	

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m ² :	247.87
Respect de l'exigence de l'article 20 du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014 :	OUI

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

Le respect de cette règle est-elle en contradiction avec l'autorisation d'urbanisme dans le secteur concerné : secteurs sauvegardés, zones de protections du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords des monuments historiques, sites inscrits et classés, sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, toute autre préservation édictée par les collectivités territoriales, ainsi que pour les immeubles désignés par le 2e du III de l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme ? NON

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE SCCV Monticelli 2 Cours de l'intendance 33 000 Bordeaux	DARAGON-GAUTIER ARCHITECTES 10 rue rigord 13007 Marseille contact@daragon-gautier.fr
---	---

Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est prévu ?

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m ² pour la production d'eau chaude sanitaire <i>Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest</i>	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh _{EP} /(m ² .an) Préciser les énergies renouvelables envisagées :	NON

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique	OUI
Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux	NON

La fiche d'application « Partie nouvelle d'un bâtiment existant (extension) » dispense-t-elle du respect de cette exigence de moyen ? -

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 23/05/2019

Signature :

APHIDIA SAS
95 Rue Louis Armand
13290 Aix en Provence
T. 04 84 49 22 40
RCS Aix en Provence 750 564 221

FORMULAIRE DE RÉGLEMENTATION THERMIQUE		Ech :	-
M	O	N	
		Date :	JUIN 2019

PCMI-14-1

NOTA : le principe de gestion des eaux pluviales et le dimensionnement des ouvrages projetés sont conformes aux préconisations du PLU indiquées. Disposition réglementaires :
 La parcelle est en Zone UR1 du PLU. Les préconisations de l'article 4.3 du PLU pour les ZONE UT en matière d'eaux pluviales indiquent :

«4.3 Eaux pluviales

Tout projet générant une nouvelle imperméabilisation du terrain doit prévoir une compensation du ruissellement induit. Les eaux pluviales issues des parcelles faisant l'objet d'un projet doivent être convenablement recueillies et gérées sur le terrain dudit projet tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Toute utilisation du sol ou toute modification de son utilisation fera l'objet de prescriptions de la part des services compétents visant à limiter les quantités de ruissellement (à titre indicatif, on peut citer : bassin de rétention ouvert ou noues, bassin de rétention enterré, tranchée ou puits de stockages, tranchée ou puits drainant, stockage en toiture terrasse)

En particulier lorsque la parcelle à aménager ne dispose pas d'exutoire pluvial (collecteur pluvial ou ruisseau naturel), ou si celui-ci se trouve saturé au point de rejet ou à son aval, le débit de fuite après projet sera limité entre 5L/s et 10L/s maximum.

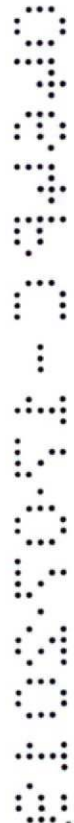
Afin de respecter les débits de fuites ci-dessus, les volumes excédentaires seront stockés sur la parcelle à aménager par un dispositif approprié devant recevoir l'accord préalable des services compétents.

Les hypothèses de calcul des débits et volumes pluviaux sont celles de l'Instruction Technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (1977), applicable à la région III (Circulaire interministérielle n°77-284 du 22 juin 1977) et des dispositions prises pour son actualisation.

Les surfaces de projet susceptibles, en raison de leur affectation, d'être polluées, doivent être équipées d'un dispositif de piégeage de pollution adapté. Les règles de dimensionnement des ouvrages peuvent être imposées par les services compétents. »

L'ensemble des eaux pluviales issues des zones aménagées seront collectées et dirigées vers un bassin de rétention de 26 m3 implanté sous le terrain naturel. Un poste de relevage assurera la vidange du bassin vers le caniveau de « Rue César Franck » avec un débit de fuite 5l/s maximum dans le caniveau. Le bassin sera constitué en béton étanché, entièrement curable et visitable via des regards de visite permettant l'accès.

Par ailleurs, sachant que la rue César Franck est une voie inondable avec une hauteur d'eau prévue à l'axe de la voie de 0.20m, le projet prévoira des seuils (batardeaux) au droit des accès. Le portillon d'accès piéton aura une marche d'environ 15cm ht. Le portail accès véhicule sera prolongé coté intérieur par une rampe à 5% pour créer le batardeau d'environ 15cm ht. Enfin l'évacuation des eaux de piscine, se fera par infiltration à l'intérieur de la parcelle et sera réalisé dans un puisard à plus de 10m du bâtiment projeté.



Ministère de la Transition écologique et solidaire
 Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
 Secrétariat général
 Tour Pascal A
 92055 Paris-La Défense Cedex
 Tél : 01 40 81 10 25
 www.cohesion-territoires.gouv.fr - www.ecologie-solidaire.gouv.fr

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE SCCV Monticelli 2 Cours de l'intendance 33 000 Bordeaux	DARAGON-GAUTIER ARCHITECTES 10 rue rigord 13007 Marseille contact@daragon-gautier.fr
---	---

FORMULAIRE DE RÉGLEMENTATION THERMIQUE

M O N Date : JULI 2019

PCMI-14-1

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal

Camaieu de brique teinte beige

Agora super blanc



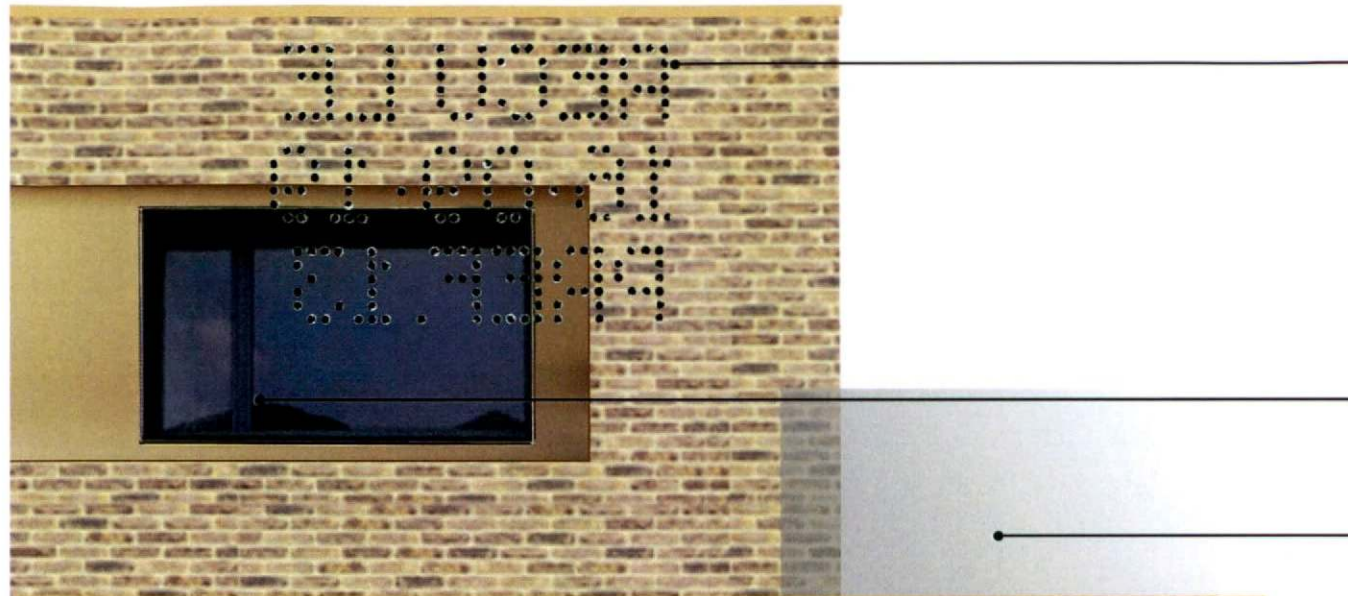
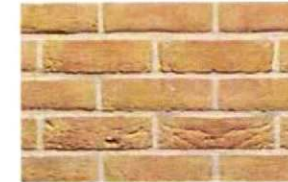
Forum bianco



Forum prata

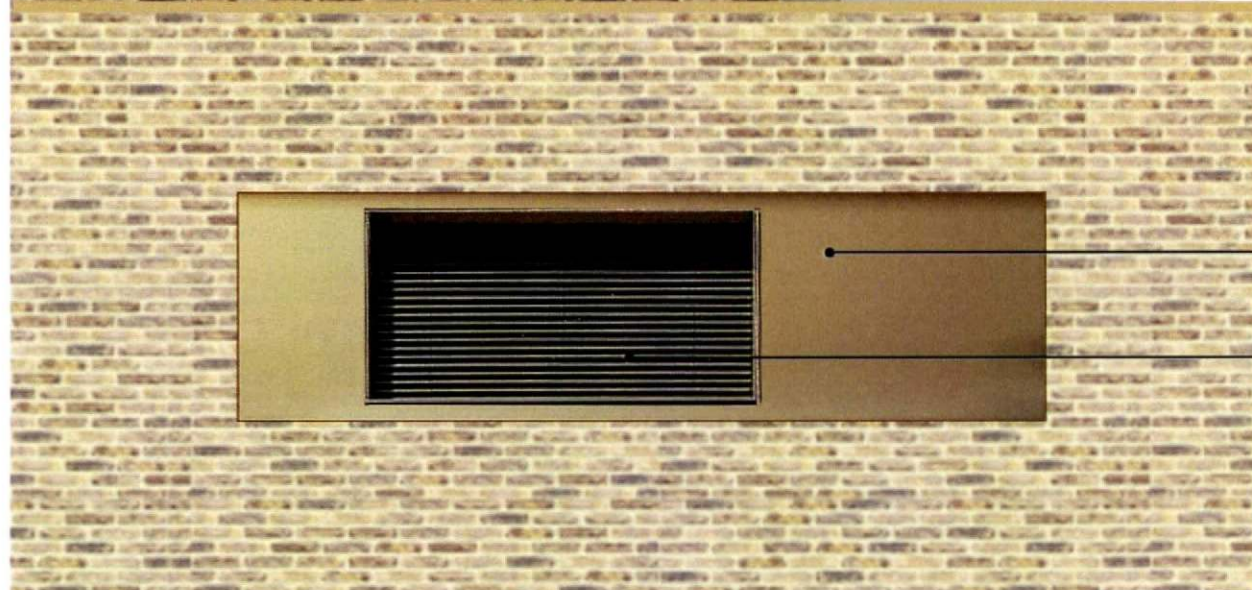


Fleur de paille authentique



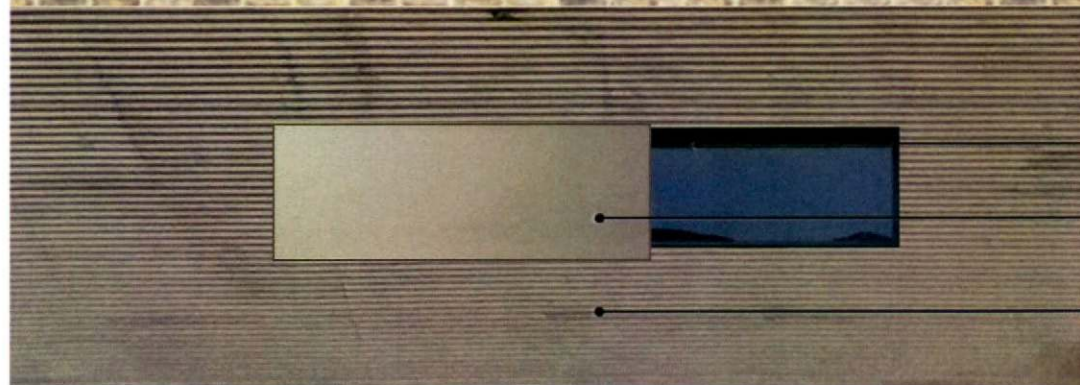
Menuiserie aluminium teinte gris anthracite

Garde corps en verre



Toile aluminium anodisé teinte champagne

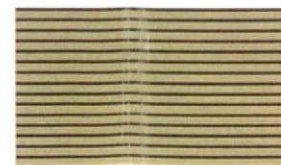
Store à lame extérieur aluminium anodisé teinte champagne



Menuiserie aluminium teinte gris anthracite

volet coulissant aluminium perforé

béton matricé finition lasure mat teinte gris beige



Construction de deux logements au 2 square Monticelli :

Description façade Nord et Sud.

- En rez-de-chaussée, façade en béton matricé lasuré mat teinte gris beige (voir planche matériau ci-joint). Ouverture horizontale en aluminium thermolaqué teinte gris anthracite avec volet coulissant extérieur. Baie vitrée toute hauteur coulissante en aluminium thermolaqué teinte gris anthracite sur les séjours. Les portes d'entrée au logement seront métal Thermolaqué teinte Gris beige.
- Au niveau 1 et 2, façade en brique sur isolant associant différentes teintes de beige. Les menuiseries seront en aluminium thermolaqué teinte gris anthracite. Un cadre en aluminium anodisé teinte champagne regroupe plusieurs fenêtres. Chaque fenêtre possède un store à lame extérieur en aluminium anodisé teinte champagne.

Description façade Est et Ouest.

- En rez-de-chaussée, baie vitrée toute hauteur coulissante en aluminium thermolaqué teinte gris anthracite sur les séjours.
- Au niveau 1 et 2, façade en brique sur isolant associant différentes teintes de beige. Les menuiseries seront en aluminium thermolaqué teinte gris anthracite avec des brises vue perforés en aluminium anodisé teinte champagne. Les gardes corps seront en verre.

Description des toitures.

- Les toitures seront végétalisées dans leur ensemble. Les appareils techniques (VMC, Pompe à chaleur etc..) seront intégrés dans la construction et n'apparaîtront pas en toiture. On retrouvera des prises de lumière zénithale de proportion rectangulaire en aluminium thermolaqué teinte anthracite.

Description des clôtures.

- Les clôtures sur rue sont conservées à l'identique. Les portails et portillon d'accès reprennent le style de ceux existant en acier peint teinte noir. Elles seront plantées sur la face intérieure. Les coffrets des concessionnaires seront intégrés dans un habillage en acier de la teinte des portails
- Les clôtures en limite séparative de propriété seront constituées d'un grillage souple d'une hauteur d'environ 1.2m en planté de part et d'autre avec des espèces persistantes.

Description des aménagements extérieurs.

- Les murs de soutènement seront en béton matricé lasuré et les marches d'escaliers en béton préfabriqué. Le revêtement des terrasses extérieures sera en dalle de béton de format rectangulaire allongée et de teinte variant entre le beige clair et le beige foncé.

PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS

MAITRE D'OUVRAGE
SCCV Monticelli
2 Cours de l'intendance
33 000 Bordeaux

DARAGON-GAUTIER
ARCHITECTES
10 rue rigord 13007 Marseille
contact@daragon-gautier.fr

PCMI-21

NOTICE COMPLÉMENTAIRE										Ech :	-
M	O	N								Date :	JUIL 2019